

# APE : un vote, mais pas l'apaisement

**La réforme APE devrait être votée ce mardi.**

Mais côté patronal et syndical, la sérénité n'est toujours pas de mise.

## ● Pascale SERRET

Lors des derniers débats en commission Emploi du Parlement wallon, en décembre, l'opposition PS-Écolo a bataillé pour que le vote sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) soit suspendu. Ils y sont parvenus en sollicitant le Conseil d'État sur plusieurs amendements.

Le Conseil d'État a répondu jeudi dernier. Le ministre Pierre-Yves Jeholet est satisfait : l'avis « *démontre la solidité juridique des textes* ». Bref. Ce mardi, on passe au vote.

Pour autant, les employeurs ne sont toujours pas rassurés. La FGTB non plus, qui a déjà manifesté à trois reprises.

La crainte repose toujours sur un risque de perte d'emplois lié à la nouvelle méthode de financement.

Les APE, c'est aujourd'hui 230 000 points octroyés à 4 000 employeurs, dans le

non-marchand et les pouvoirs locaux, pour 60 000 emplois.

### « Du simple au double »

Pour rappel, la réforme vise à transférer les crédits budgétaires, aujourd'hui dans les mains du ministre de l'Emploi (un peu plus d'un milliard €), aux différents ministres fonctionnels : on en termine progressivement avec le système de points, on passe aux subventions forfaitaires pour chaque employeur. Avec des critères d'attribution clairs et une enveloppe fermée pour éviter tout dérapage budgétaire.

Comment calculer les montants ? On part de 2015-2016 (année de référence) pour se projeter en 2020 (année de transition) sur base d'un coefficient d'adaptation. Celui-ci est jugé trop faible, tant par la FGTB wallonne que par l'Unipso, la confédération des employeurs du non-marchand. Il est de 4,32 % alors que l'estimation de la confédération des CPAS est de 11 %.

« *Du simple au double : ce n'est pas rien pour certaines associations qui ont déjà du mal à nouer les deux bouts* », note l'Unipso.

Celle-ci redoute aussi les effets du plafonnement de la valeur du point et les modifications dans la réduction des

cotisations sociales. L'un et l'autre pourraient entraîner « *des pertes sèches* ».

### « 2021, ce n'est pas sage »

Mais la réforme qui sera votée ce mardi n'est pas le seul point d'achoppement. Les ministres, qui devront à l'avenir gérer les budgets dans leurs propres compétences, préparent aussi des décrets à voter rapidement. Avant mai.

La première mouture des décrets préoccupe Thierry Bodson (FGTB) : « *Dans leurs textes, les ministres mettent en route leurs modifications en janvier 2021. Ça ne laisse pas le temps d'évaluer correctement et d'ajuster ce qui aura été fait en 2020, année de transition. Ce n'est pas sage. On devrait reporter à 2022. Il n'y a pas le feu...* »

D'autant, confirme l'Unipso, que l'extinction progressive des points APE va se faire à un rythme soutenu (-10 % par an en 10 ans pour l'Action sociale et la Santé), sans que les employeurs soient sûrs de pouvoir bénéficier des budgets réorientés. « *Certains savent combien ils vont perdre mais pas ce qu'ils vont récupérer, ni quand, ni comment. Et il faudrait régler tout ça dans les deux mois qui viennent ? Sans vision globale ?* » réagit l'Unipso. On l'aura compris : c'est l'heure du vote, pas celle de l'apaisement. ■